



Rupture de période d'essai

Par **t.d0707**, le **05/01/2024** à **15:37**

Bonjour,

Ma soeur en CDI (après un CDD de 6 mois) dans une enseigne de grande distribution viens de voir son contrat annulé en période d'essai pour motif de :

"ne dit pas bonjour au patron" (pas inscrit sur la lettre mais par vive voix)

Elle avoue avoir encaissé un faux billet de 50€ il y a un mois et qu'elle n'a eu aucune remarque par rapport à cela car les caisses sont rarements équipées de feutre de détection

Pour être honnête, ses supérieurs savent qu'elle a été viré pour laisser la place au fils du patron et ont même avoués qu'il allait la remplacer la semaine d'après

Est-ce légal ? Il y a-t-il possibilité de contester dans ce cas ?